

30^c Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	45 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

De la fiction à la réalité

Que le régime déchu n'ait pas su pratiquer une politique extérieure digne de la France, cela n'a pas démontré par des mots et des raisonnements. Les faits s'en sont chargés. Personne ne conteste que de tous ceux qui ont gouverné notre pays, aucun ne l'ait jamais mis aussi bas !...

Quant à sa politique intérieure, on sait de reste que ce régime prétendait représenter ce qu'il y a de suprême dans la supériorité. Il était seul capable de faire le bonheur du peuple ; il ouvrait la voie vers une Sallente miraculeuse. Il « marchait à l'avant-garde du progrès humain » ! Quoi dire encore ?... Il était « le pionnier avancé de la civilisation »... Et d'autres formules du même acabit dont il truffait ses discours, ses programmes et ses déclarations de tribune ou de carrefour !

Quand on compare ce qu'il disait à ce qu'il a fait, il est impossible de se rappeler sans nausée ce verbiage d'impudence, cette grossière littérature charlatanesque avec laquelle on essayait de donner le vertige à l'esprit du peuple pour lui faire oublier ses tiraillements d'estomac, comme on verse de l'alcool frelaté aux gens auxquels on ne peut rien donner de substantiel.

Le peuple de France a été nourri de cette viande creuse. On l'a entretenu dans ce mirage, dans cet illusionnisme où l'abondance des mots remplaçait l'absence des réalisations, où l'incapacité se masquait sous une vaine agitation et où l'on compensait l'impuissance d'agir par un verbalisme triomphant !

L'histoire des réformes sociales de cette République parlementaire est celle d'un lamentable avortement !

Pendant soixante ans on a déclamé contre l'existence du régime prolétarien, mais on n'a jamais rien fait de sérieux pour le faire disparaître en préparant un système social qui ne serait pas fondé sur cette injustice ! Pendant soixante ans, on a déclamé contre le honteux laudis qui est le déshonneur de nos sociétés, mais on n'a jamais rien fait de sérieux pour le remplacer par de saines et claires habitations ! Les politiciens se sont gardés de toute réforme profonde qui eût élevé le sort du peuple, parce qu'ils avaient besoin d'entretenir sa colère et de l'exploiter pour des succès électoraux qui les faisaient accéder à de hautes situations. — Nous n'aimons pas les réformes, m'avouait un jour un socialiste du Nord, parce qu'il faut que le peuple soit malheureux pour qu'il soit révolutionnaire !

Je relisais — dans une de ces brochures qu'il faudrait répandre par milliers — le Message du 11 octobre par lequel le Maréchal expose l'ensemble de son programme. Il y montre, avec une force puissamment concentrée, l'une des causes de cette impuissance réformatrice du régime parlementaire.

C'est que sous ce régime l'Etat n'est pas libre. Il est asservi à des maîtres auxquels il sert d'instrument et qui le laissent pourvu seulement de cet étrange pouvoir d'exécuter leurs volontés !

« Voter tous les quatre ans », écrit le Maréchal, « vous vous donnez l'impression d'être les citoyens libres d'un Etat libre. Aussi vous étonnez-rais-je en vous disant que, jamais, dans l'histoire de la France, l'Etat n'a été plus asservi qu'au cours des vingt dernières années ! »

Asservi, ce prétendu gouvernement de liberté, il était tantôt par des coalitions économiques et financières qu'on appelait « les puissances d'argent », tantôt par des coalitions politiques et syndicales dont les hauts et puissants seigneurs prétendaient représenter le prolétariat. Magnats de la finance ou magnats du socialisme, Eminences du Capitalisme ou Eminences du Syndicalisme, qu'ils fussent du Comité des Forges ou de la C.G.T., les uns et les autres n'étaient rien de moins que les grands Féodaux de la Troisième République. Ils avaient fait mieux que de tenir en échec le gouvernement républicain, ils le tenaient en leur pouvoir. Or, ils entendaient maintenir leur puissance fructueuse et effective derrière la ridicule fiction de la Souveraineté Nationale figurée par le Parlement !

Quand il le fallait, d'ailleurs, ils savaient se ménager réciproquement, comme le marqua très bien le Maréchal dans cet autre Message où il dénonce « la ténébreuse alliance » du Capitalisme et du Socialisme aussi international l'un que l'autre et contre lesquels il entend défendre les droits du travail français.

Tandis qu'il préservait la France du péril mortel de l'extérieur, voilà de quelles tyrannies conjuguées le Maréchal a libéré l'Etat français. Ce qui lui permit de faire une œuvre de réformation sociale qu'on n'eût pas pu espérer du régime parlementaire. Car la Révolution Nationale entend être aussi une Révolution Sociale. C'est ce qu'il veut qu'on sache et c'est ce qu'il est facile de montrer.

EMILE LAPORTE.

Une Idée

Le Ministère du Travail, qui est aussi, hélas ! celui du Chômage, demande à tous les citoyens français de collaborer avec lui. Il leur propose de lui envoyer des idées. Cette « foire aux idées » on espère obtenir qu'il n'ont plus rien à faire de leur cerveau ou de leurs bras.

L'intention est louable. Le Français est un peuple à idées. Chaque citoyen de ce pays a toujours dans sa poche un plan de rénovation nationale. Les journalistes sont à l'ouvrage. Il n'est souvent arrivé, en lisant les papiers qu'on m'adressait, de regretter qu'il n'existât point un bureau pour recevoir le fruit de ces cogitations. Il en est certainement d'excellentes.

Pour ma modeste part, je soumettrais un petit plan que j'ai en réserve et qui est simple. Si l'on veut donner du travail à beaucoup de chômeurs, il faut faire nettoyer les villes.

Car, à l'exception de quelques-unes, les cités françaises ne sont pas propres, il ne faut pas avoir honte de le dire. On ne s'en rend pas compte quand on n'est jamais sorti de son trou mais, pour peu qu'on ait voyagé,

INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :
On a été lancé sur trois cargos d'un emplacement de 13.000 tonnes à l'ouest de l'Écosse septentrionale et sur la côte sud-est de l'Angleterre.

La nuit dernière, des formations de bombardiers ont attaqué avec succès un port en Angleterre occidentale ainsi que des objectifs en Angleterre méridionale.
Dans la nuit du 16 au 17 janvier, de faibles formations ennemies ont lancé, sur le territoire du Reich, quelques bombes explosives et incendiaires. Les dégâts matériels sont insignifiants.

L'ennemi a perdu, le 15 et le 16, cinq avions. Au total, trois avions allemands ne sont pas rentrés depuis le 15 janvier au soir.

700 blessés rapatriés d'Allemagne

Un train transportant environ sept cents blessés légers, provenant pour la plupart du Stalag 17 A, sont arrivés ce matin vers 5 h. 30 en gare de Lyon-Broteaux, venant de Constance.

Au cours de la traversée du territoire suisse, ils ont été accueillis comme d'ordinaire avec la plus vive sympathie.
Ces rapatriements résultent d'un accord franco-allemand.

Contre les menées communistes

Les services de la police mobile et de la police spéciale poursuivent, en pleine collaboration, à Toulouse et dans la région, une énergique répression des menées communistes ; dans ce but, les services de la police ont effectué quinze arrestations à un bilan déjà copieux.

Des bombes sur Valence

Valence a été survolée dans la nuit du 12 au 13 janvier, entre 1 heure et 2 heures du matin, par un avion qui a lancé deux bombes explosives et douze bombes incendiaires sur les faubourgs de la ville. Aucune victime n'est à déplorer parmi la population civile. Les dégâts sont insignifiants. Un commencement d'incendie a été rapidement maîtrisé. L'examen des éclats semble prouver qu'il s'agit d'un appareil anglais.

Rationnement du pain à Madrid

Depuis le 16 janvier entre en vigueur à Madrid la nouvelle échelle pour les rations de pain.

La population espagnole est divisée en trois catégories pour la distribution du pain : la population aisée, qui a les moyens d'acheter d'autres vivres, reçoit 80 gr. de pain par personne et par jour ; la catégorie moyenne, 200 grammes, et les plus pauvres, qui se nourrissent principalement de pain, 175 grammes par jour.

Complot contre le roi d'Égypte

On annonce que la police égyptienne vient de découvrir un complot contre le roi Farouk et la reine-mère.

L'aviation allemande bombarde l'île de Malte

Une dépêche de Rome, datée du 16 janvier, signale que, pour la première fois, des formations de bombardiers allemands ont effectué une action contre les objectifs militaires de l'île de Malte. Des bombes de gros et moyens calibres ont été lâchées sur La Valette et des camps d'aviation.

Marchandises américaines expédiées en Allemagne

Dans les milieux officiels du département d'Etat, dit le radio américain, on s'est refusé à commenter les informations de sources britanniques selon lesquelles le gouvernement de Londres aurait fait des représentations à celui de Washington, à propos des cargaisons américaines de coton et autres marchandises envoyées à Vladivostok.
D'après les Anglais, ces cargaisons seraient destinées à l'Allemagne via la Sibirie et la Russie.

EN PEU DE MOTS...

Les jeunes gens des classes 1939 et 1940, qui ont été incorporés dans les chantiers de jeunesse après l'armistice, seront libérés à partir du 20 janvier.

La place Bellecour, à Lyon, qui devait prendre le nom du Chef de l'Etat, garde son nom, le maréchal Pétain ayant refusé d'enlever à cette place son appellation historique.

On annonce que l'Allemagne aurait mis à la disposition de la zone occupée et de la zone libre un million de tonnes de sucre et un certain nombre de millions de tonnes de pommes de terre.

On annonce de Montauban que le Conseil municipal a décidé de donner le nom du Maréchal Pétain à la place de Paris.

Le préfet du Rhône vient de prendre un arrêté réglementaire, relatif au service à la carte des restaurants, brasseries, pensions de famille et cafés-restaurants.

Si donc ces prévisions sont confirmées, c'est à Toulouse et non à Bordeaux que notre Lot serait rattaché et c'est le Capitole qui serait notre Louvre.

Je laisse aux économistes le soin d'apprécier la solution de leurs points de vue. Mais si on ne tient compte que des habitudes et de la géographie, elle nous paraît logique et conforme à la nature des choses.

Quant à nous autres, Quercylois, nous ne nous sentons pas diminués parce que nous serons « rattachés » et ce ne sera pas un relâchement, mais un lien de plus avec la grande France, « une et indivisible ».

La chute d'un philosophe.
On dit que les chapeaux vont revenir à la mode (je jure que je ne suis pas chapelier !). En attendant, nous avons vu ces temps-ci reparaitre dans la circulation un objet dont l'usage semblait plus oublié encore que celui de la coiffure. C'est la canne que je veux dire !

Sur le boulevard, tandis qu'on risquait la glissade à chaque pas, de nombreux concitoyens s'étaient munis par précaution de cet instrument, grâce auquel ils semblaient transformés en « triplettes ».

L'habitude en était perdue comme la mode en était passée et l'on aurait dit que les gens ne savaient pas s'en servir. Il est vrai qu'aux temps où la canne semblait nécessaire à tout le monde, on en usait pour bien des choses, excepté pour s'appuyer dessus !

Si bien qu'un jour du plus beau verglas, au coin de la rue Clémenceau et du boulevard, un ami qui marchait près de moi tomba malgré sa canne on peut-être à cause d'elle. Comme dans sa chute il ne se fit d'autre mal que de casser sa canne et tandis que je l'aiderai à se relever, il me dit paisiblement :

« Eh ! bien, mon vieux, tu vois, je n'avais pas besoin d'elle pour tomber. Et si je n'avais eu que mes deux jambes habituelles, je n'aurais pas cassé ma jambe de secours ! »

Nos Echos

Guyenne ou Gascogne ?

On a discuté ici dans ce libre journal — le risque légitime en priant notre redoutable censeur de ne pas voir une bravade en cette prétention — la question de savoir si, dans la future organisation administrative de la France, notre beau vieux Quercy sera rattaché à l'ancienne Guyenne ou sa cadette la Gascogne — que les Gascosns ne pardonneront, mais c'est eux-mêmes qui s'appellent des « cadets » !

Je ne peux pas affirmer que la réponse soit déjà faite et la décision prise. Seulement, je suis convaincu qu'il y a beaucoup de monde qui, pour parler de la déclaration faite par M. le Préfet de la Haute-Garonne à une récente conférence de presse. Il en résulte que ce haut fonctionnaire réunit régulièrement dans son cabinet MM. les Préfets de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, du Lot, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Tarn-et-Garonne (pas moins !) pour « discuter les questions économiques, financières et administratives » de la région. Il a stipulé que ceux-ci sont déjà soumis à « une réglementation unique » et qu'un « secrétariat permanent » établit entre eux « une liaison constante et directe ».

Il a ensuite parlé de l'organisation de la région de Toulouse, de la propagande régionaliste et de l'aménagement de l'économie régionale.

Tout cela ressemble rudement à un commencement de création d'une de ces « provinces » que le Maréchal nous a annoncées. Et voilà un préfet qui doit se sentir pousser des galons de gouverneur. (Au fait, comment seront-ils, ceux-là, puisque je crois bien que ceux des préfets sont déjà en or ?)

Chronique du Lot

La Mort héroïque du Lieutenant Gaston Pujebet

« Avant de partir, je tiens à vous dire que c'est le plus jeune de vos fils est prêt à faire son devoir et qu'il ne demande qu'une chose, c'est que si quel'un de la famille « doit tomber ce soit lui, car il est le seul qui n'ait pas fondé de foyer. Ce matin, après avoir communiqué au milieu de presse que tous les hommes de son régiment ont été priés que j'ai adressés au Seigneur, j'espère qu'il l'exaucera. »

Tels sont les termes de la lettre que le docteur Gérard Pujebet, de Mazamet, recevait de son fils Gaston, au début de la guerre.

Il y a quelques semaines, était célébré à Mazamet un service solennel pour le repos de l'âme du lieutenant Pujebet. Par une coïncidence extraordinaire, ce 3^e Régiment de dragons auquel il appartenait est retourné à Castres. Le colonel tint à donner un éclat particulier à la cérémonie. Il vint avec une délégation importante d'officiers et 6 pelotons de dragons, et fut accompagné de lieutenant Pujebet avait si souvent salué à Lutèce. Au moment de l'élévation, la sonnerie « Aux Morts » avec trompettes et tambours retentit.

Une indélébile émotion avait gagné toute l'assistance, car Gaston était unanimement aimé. Et c'était les premiers honneurs officiellement rendus à un mort glorieux. Le 5 juin, en effet, son vœu si plein d'abnégation, de patriotisme et de foi avait été exaucé.

Les déclarations nettes et précises du cavalier Joubert, du 3^e Régiment de Dragons Portés nous permettent d'honorer la mémoire de ce héros de 24 ans. Sa mort, volontairement consentie, acceptée résolument, de sang-froid, méritait d'être connue. Elle constitue un des plus beaux actes de ce sentiment patriotique dont on avait constaté le déclin, au moins chez quelques-uns. Et c'est un noble exemple que celui du lieutenant Pujebet qui, faute de pouvoir de vaincre, voulut prouver qu'un officier français sait du moins mourir pour la Patrie.

Dès le 10 mai, le Régiment sous les ordres du Colonel de Tréboul quitta Allouville et pénétra en Belgique. Le soir même, c'est le lieutenant Pujebet, puis l'ordre de repli sur St-Léger. Le lieutenant Pujebet laissant ses dragons à 300 mètres en arrière, fait sauter lui-même quatre ponts avec l'aide du Maréchal des Logis Goulet, cependant que des avions ennemis, sans cesse les troupe. Le 12 mai, le 3^e R.D. engage de nouveaux combats avec l'ennemi. Pris à partie par l'artillerie lourde allemande, il faut à nouveau se replier, mais dans la nuit, le lieutenant Pujebet, qui a la confiance de tous les hommes, conduit la troupe, sans la moindre erreur, à la boussole. Les hommes, accablés par la chaleur, la soif et la veille sont épuisés. Le lieutenant, infatigable, encourage les uns et les autres et, bien que chargé lui-même, soulage de leur fardeau les plus fatigués. Enfin, ils arrivent à leurs positions établies l'hyver, et c'est dans la hantise des chars ennemis, très proches, la relève par de l'Infanterie.

Mais les jours qui suivent, malgré les avions et les tanks, le lieutenant reçoit l'ordre de se porter vers la poche de Sedan. Déjà, de nombreux régiments d'infanterie et de dragons, affaiblis, sont engagés sous la mitraille des Messerschmidt. Des engagements de patrouilles se multiplient alors, qui dureront plusieurs jours et permettront au lieutenant Pujebet de reprendre plusieurs kilomètres pris de terre l'ennemi en respect.

Et l'escadron gagne la Somme dans les environs de Pont-Rémy. Le 26 mai, il faut faire sauter un pont à l'est de Pont-Rémy. Le peloton du lieutenant Pujebet part dans l'obscurité, à travers les barbelés et les mines, sous un feu violent de mortiers et de mitrailleuses. La mission devenue impossible, il revient sur ses pas. L'ennemi a fait sauter le pont. Le retour est horriblement dur. Il faut faire des détours sans nombre dans l'obscurité absolue. Les hommes s'enfoncent dans la boue des marais, tombent, s'accrochent aux barbelés. La marche est d'autant plus pénible que les soldats ramènent dans des toiles de tentes ou sur des brancards, faits avec leurs fusils, cinq grands blessés. Parmi tout son monde, le lieutenant Pujebet, toujours infatigable, prodigue ses encouragements, aide à porter les blessés. Le soir, cependant, il reconnaît avoir vécu la journée la plus dure de sa vie. Enfin, ils trouvent des ambulances. Malheureusement, deux grands blessés n'ont pu survivre à ce voyage. Et les escarmouches continuent plusieurs jours de rang. Pas question de repos pour ces braves. Pendant les rares moments où ils organisent le repos, ils sont solidement au sud d'Érondères, le long du bord sud du chemin G.C. 218. Les Anglais sont à leur gauche. C'est là que l'attaque du 5 juin se prononcera. C'est là que le lieutenant Pujebet devait trouver une mort glorieuse.

Nous nous en voudrions de changer un mot au récit si éloquent dans sa sobriété, du cavalier Joubert. Le voici reproduit in extenso :

« 4 juin. — Nous attendons l'ennemi sur ces positions. Le lieutenant Pujebet avait été organisé en trois groupes, divisés en 3 groupes de 2 groupes de fusiliers-voltigeurs et un demi-peloton de mitrailleurs, confié au M.D.I. Renard. Le lieutenant avait établi son P.C. à la gauche de son dispositif, voulant résister en liaison étroite avec les Anglais. Il avait avec lui le 1^{er} groupe de fusiliers-voltigeurs. Le 2^e groupe se trouvait à 3 à 400 m. à sa droite, et le demi-peloton de mitrailleurs, également à sa droite et en arrière, à environ 800 m. de son P.C. La grande distance qui séparait l'un de l'autre ces différents groupes était imposée par la pauvreté des effectifs. Plus au sud et à sa droite, au lieu dit « Camp de César », se trouvait le P.C. du lieutenant O'Diette, commandant l'escadron.

« 5 juin. — A 4 h. du matin, l'ennemi commença son attaque. Le lieutenant Pujebet inspecte ses groupes, se met en rapport avec le lieutenant O'Diette et les Anglais. Nous répondons vigoureusement au tir de l'ennemi. Son aviation est très active, celle des Anglais, bien que moins nombreuse, nous soutient. Vers midi, les Allemands, devant notre résistance et les pertes que nous leur infligeons, font entrer en action leur artillerie. Leur bombardement est d'une violence inouïe. La terre vole de tous côtés, arbres sont déracinés ; leurs troncens sont même arrachés, soulevés, et tombent avec fracas autour de nous. Bien qu'assommés et aveuglés, nous continuons à tirer et à résister. Pour ma part, je tire au fusil-mitrailleur depuis 4 h. du matin, ne m'arrêtant que pour garnir mes chargeurs. N'étant que 11, nous ne sommes pas assez nombreux, pour que j'aie l'aide-charger réglementaire. Le lieutenant, dès qu'il le peut, accourt vers moi, garnit en hâte mes chargeurs, afin d'éviter le ralentissement de mon tir. Cependant, il faut économiser les munitions. Notre tir vise à empêcher l'ennemi de franchir les marais qui sont devant nous et à l'atteindre au moment où il veut passer les passerelles qui lui ont été établies à cet effet. Le lieutenant va de l'un à l'autre, encourage tout le monde et dit qu'il faut tenir coûte que coûte comme l'a ordonné Weygand, et ne pas songer à se replier. Il nous exhorte à la patience. Puis, il nous fait espérer des renforts. Vers 13 h., je suis blessé par des éclats d'obus. Je saigne abondamment et je pousse des hurlements de douleur. Je crois que ma cuisse est arrachée. J'appelle en vain mes camarades qui, à cause du bruit ne m'entendent pas. Cependant, quelques minutes après, le lieutenant s'aperçoit que je suis blessé. Il vient aussitôt à moi, malgré le tir intense. Il m'examine, voit que j'ai la cuisse fracassée et une hémorragie abondante. Il prend son contenu, coupe mon pantalon, arrache sa cravate et me place un garrot. L'hémorragie s'arrête. Il me fait boire, me console et me félicite de mon tir. Il me promet des brancardiers et me demande d'avoir de la patience. Puis, il prend mon fusil-mitrailleur et se met à tirer à ma place, ne voulant pas que ma mise hors de combat diminue notre tir. Vers 15 h. 30, le bombardement étant un peu moins violent, tout en continuant de tirer il appelle Durand et le charge d'aller au P.C. du lieutenant O'Diette pour lui rendre compte de la situation. Durand part... et ne revient pas. Deux heures après, il envoie donc le brigadier Monnier et le cavalier Popu, en leur disant que l'un des deux au moins pourra passer. Il insiste pour qu'ils fassent vite, très vite, car la situation s'aggrave de minute en minute. Ils partent ! Mais pas plus que Durand on ne les reverra... ! Cependant, le lieutenant continue à tirer, épuisant les derniers chargeurs. Quant à moi, ma cuisse étant engourdie par le garrot, je souffre moins. Je garde toute ma connaissance et puis me rend compte de tout ce qui se passe autour de moi. Tout à coup, l'ennemi a tiré à l'arme à feu, à mitrailleuses. Le lieutenant se ne voyant rien d'anormal, tire ses derniers chargeurs. Un peu plus tard, toujours à l'arrière, nous entendons des cris au timbre rauque. Hélas ! Ce ne sont pas les renforts, mais des Allemands, au nombre d'une centaine.

« Alors, le lieutenant Pujebet se lève... abandonne son fusil-mitrailleur pour lequel il n'a plus de munitions... court vers la caisse des grenades... Il en prend deux, se met à la prendre... Il crie très fort au 3^e R.D. « Rendez-vous ! » Nous comprenons que lui va se faire tuer.

« Étant peu éloigné de lui, je vois qu'il est extrêmement pâle. Il fait deux ou trois tours sur lui-même, semblant réfléchir. Brusquement, il s'avance droit à l'ennemi ; rapidement, il se met en position de tir à la grenade... amorce celle-ci... lève le bras très haut pour la lancer.

« Au même moment, j'entends des rafales de mitrailleuses. Je ne vois que du feu... et le lieutenant étendu de tout son long... face à la terre... baignant dans son sang... mort ! Au même moment, le M.D.I. Schneider, debout, agitant son mouchoir, en signe de reddition, devant les Allemands qui s'étonnent de ne trouver devant eux que 6 hommes valides, un blessé, un mort, alors qu'ils croyaient avoir affaire au moins à tout un escadron.

« Les Français sont de bons soldats ! » disent-ils.

« Et maintenant que voici révélée la magnifique conduite du lieutenant Pujebet, son esprit de sacrifice total, sa haute conception du devoir, sa sollicitude constante pour ses hommes, publiés à la fin de cet article, tout plein de lui, l'élogieuse citation à l'ordre de l'Armée du régiment auquel il appartenait ; ainsi il restera un peu après de ceux avec qui l'on a vécu, de ceux avec qui il est mort et le sera fier de constater que son régiment tout entier, le 3^e R.D.P., était à son image et pourrait ne se définir que par ces deux mots : « Braveur, Patrie ».

« Magnifique régiment qui, sous les ordres de son colonel de Tréboul a témoigné, pendant cinq semaines ininterrompues de combats, d'un esprit d'offensive que de stoïque ténacité. Après s'être signalé en Belgique, puis dans la défense acharnée de l'ennemi, sa sollicitude constante pour ses hommes, publiés à la fin de cet article, tout plein de lui, l'élogieuse citation à l'ordre de l'Armée du régiment auquel il appartenait ; ainsi il restera un peu après de ceux avec qui l'on a vécu, de ceux avec qui il est mort et le sera fier de constater que son régiment tout entier, le 3^e R.D.P., était à son image et pourrait ne se définir que par ces deux mots : « Braveur, Patrie ».

« Magnifique régiment qui, sous les ordres de son colonel de Tréboul a témoigné, pendant cinq semaines ininterrompues de combats, d'un esprit d'offensive que de stoïque ténacité. Après s'être signalé en Belgique, puis dans la défense acharnée de l'ennemi, sa sollicitude constante pour ses hommes, publiés à la fin de cet article, tout plein de lui, l'élogieuse citation à l'ordre de l'Armée du régiment auquel il appartenait ; ainsi il restera un peu après de ceux avec qui l'on a vécu, de ceux avec qui il est mort et le sera fier de constater que son régiment tout entier, le 3^e R.D.P., était à son image et pourrait ne se définir que par ces deux mots : « Braveur, Patrie ».

Jean HAUTEFUILLE.

CAHORS

EMOUVANTE CEREMONIE MILITAIRE A L'HOPITAL MIXTE

Vendredi matin, à 11 heures, à l'hôpital mixte de Cahors, a eu lieu une émouvante cérémonie de la Croix de guerre à plusieurs blessés, par le Colonel de Brauer, commandant la Place de Cahors.

Dans une des grandes salles de l'hôpital, étaient réunis les militaires blessés, les religieuses, les infirmières qui avaient tenu à assister à cette simple et belle cérémonie.

En outre, autour du Colonel de Brauer, on remarquait la présence de M. le médecin-chef militaire, de MM. le docteur Calvet, Manhiabal, Garnal, Vidailac, membres de la Commission de l'Hospice, et M. Lantéjoul, directeur de l'hôpital.

Les militaires blessés qui devaient recevoir la juste récompense de leur belle conduite au front, étaient alignés devant les lits. M. le Colonel de Brauer rendit hommage à la vaillance de ces braves qui sont devant lui ; il leur souhaita une prompte et complète guérison et les félicita de leur belle conduite au cours de la campagne dernière. Il dit sa satisfaction de remettre la décoration qu'ils ont si bien méritée.

Aujourd'hui, c'est la Croix de guerre, mais, ajouta-t-il, ces décorations seront suivies, pour un certain nombre d'entre eux, de distinctions plus importantes : Médaille militaire, Légion d'honneur.

M. le Colonel de Brauer procéda ensuite, à la remise de la Croix de guerre 1939-1940 aux militaires suivants auxquels il donna une cordiale poignée de main :

- Lieutenant Bichon, Jules, 3^e régiment d'infanterie coloniale ;
- Sergent Faillie, Jean, du 16^e tirailleurs sénégalais ;
- Caporal Callid ben Mohamed, du 4^e tirailleurs tunisiens ;
- Caporal Loze, Vitalis, du 16^e tirailleurs sénégalais ;
- Soldat de 2^e classe Vuillien, Juste, du 152^e régiment d'infanterie ;
- Soldat de 2^e classe Bahhal ben Ahmed, du 9^e tirailleurs marocains ;
- Sapeur Moullec, Pierre, du 6^e régiment de génie.

En outre, parmi les décorés, se trouvent également de grands blessés qui ont quitté l'hôpital. Ce sont : Caporal Verniers René, du 9^e d'infanterie ; les soldats Garcia Juan, du 21^e R.M.V.E. ; Conturier Georges, du 67^e d'infanterie ; Serron Louis, du 38^e G.R.D.I. ; et Baquet Raoul, du 67^e d'infanterie.

A 11 h. 30 l'émouvante cérémonie était terminée et les assistants se retirèrent après avoir adressé leurs vives félicitations et leurs vœux de complète guérison aux nouveaux décorés.

OFFRES D'EMPLOIS

Trois places de maréchaux-ferrants et deux places d'ouvriers selliers sont vacantes à l'Établissement hippique d'Anglars-Juillac. Le taux des salaires est fixé comme suit : Maréchaux-ferrants, 5 fr. 60 de l'heure ; selliers, 6 fr. 75 de l'heure.

Les demandes sont à adresser au Colonel Commandant Militaire du département du Lot à Cahors.

Aux expulsés Alsaciens-Lorrains
Il est rappelé aux expulsés Alsaciens et Lorrains qu'ils doivent, obligatoirement et dans leur propre intérêt :

- 1) se présenter au bureau de poste de leur résidence pour remplir une fiche destinée à destination au fichier central de Lyon, chargé de la centralisation des renseignements les concernant ;
- 2) se présenter à la mairie de leur résidence pour y remplir leur fiche d'expulsion destinée au service départemental des réfugiés, chargé de signaler leur présence au Préfet de la Moselle, chargé de mission à Montauban. — Le Préfet.

CAHORS — THEATRE MUNICIPAL

C'est aujourd'hui, en matinée à 15 h. et en soirée à 20 h. 30, que

L'Association Artistique présente ses

2 grands galas de Music-Hall
Places à partir de 8 fr. Location ouverte

Déclaration d'association
L'« Officiel » publie les déclarations d'association suivantes :

- « Patronage Saint-Jacques ». But : formation physique, morale et agricole de ses membres. Siège social à Salviac (Lot).
- « Jeunesse sportive Belmontoise ». But : développement physique des jeunes gens. Siège social : Mairie de Belmont-Bretonoux (Lot).

Service des pharmacies
Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 19 janvier et le lundi 20 jusqu'à midi par la pharmacie ORLIAC.

EDEN

Samedi 18 et dimanche 19 janvier 1941, en soirée. Dimanche, matinée.

Une étincelante comédie

SOUBRETTE

avec Olympe Bradna et Ray Milland.
En complément : **Le fou des îles**, comédie dramatique avec Charles Laughton et Carole Lombard. — **Mathurin patineur**, dessin animé en couleurs.

Etude de M^e PAUCIS, notaire à AGEN

LA BANQUE GUILHOT

GUILHOT & C^{ie}
Ancienne Société anonyme au capital de 7.500.000 francs transformée en Société en commandite par actions

Siège social à Agen, 8, rue de Cessac

Transformation de la Société anonyme en Société en commandite par actions

Suivant délibération, en date du vingt-quatre décembre mil neuf cent quarante, dont extrait du procès-verbal a été déposé aux minutes de Maître PAUCIS, notaire à Agen, aux termes d'un acte reçu par lui, le vingt-cinq décembre mil neuf cent quarante, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dite « BANQUE GUILHOT » a notamment :

- 1^o décidé la transformation de ladite société anonyme en une société en commandite par actions, dans les termes des lois applicables aux sociétés par actions, transformation prévue par l'article 31 des statuts, entre :

1^o Monsieur Pierre-Emile GUILHOT, demeurant au château de Fals, commune de Fals (Lot-et-Garonne) ;

2^o Monsieur Arnaud-Marie-René GUILHOT, demeurant à Agen, rue de Strasbourg ;

3^o et Monsieur Pierre-Louis-

Marie-Daniel ARNAUD, demeurant à Agen, cours Washington, numéro 1, comme gérants,

et les autres actionnaires de la société comme commanditaires ;

II. adopté les textes des nouveaux statuts devant régir la société à partir du premier janvier mil neuf cent quarante et un,

III. et nommé les membres du conseil de surveillance.

Desquels nouveaux statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

TITRE PREMIER

NATURE ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ. DÉNOMINATION. SIÈGE. DURÉE.

Article premier. — Nature de la société. — Nature de la société.

La société anonyme Banque Guilhot, dont les statuts avaient été établis par Monsieur Charles GUILHOT, aujourd'hui décédé, formée suivant acte reçu

OBSÈQUES

Jendredi matin ont été célébrées les obsèques du regretté M. Emile Calvet, inspecteur honoraire de l'Assistance publique, dont nous avions annoncé la mort dans notre précédent numéro.

Au cimetière, son successeur à l'Inspection de l'Assistance publique, M. Marnet, a adressé un émouvant adieu au regretté disparu que nous reproduisons ci-dessous :

Discours de M. Marnet
Fidèle à la tradition, j'apporte à M. Calvet, Chevalier de la Légion d'honneur, Inspecteur honoraire de l'Assistance publique, l'adieu de tous ses collègues et des membres de l'Inspection de l'Assistance publique de France.

Non seulement un adieu, parce que l'adieu se dit en mourant, mais l'hommage de fidélité à la mémoire d'un homme qui survivra dans la sympathie, l'amitié et l'affection.

La vie de M. Calvet représente 40 ans de dévouement au pays dont quatre ans de guerre, 40 ans d'un dévouement continu et sans faiblesse, d'un dévouement soutenu jusqu'à la limite des forces physiques et du service que M. Calvet a été touché par la première fois par le mal dont la seconde atteinte vient de l'emporter.

Caducéen, M. Calvet avait franchi toutes les étapes de sa carrière dans le Lot. Négligent un avancement plus rapide, il tenait à rester dans le Quercy auquel il était enraciné en vrai fils du terroir.

C'était dans son métier un probe ouvrier ; il avait été en outre, sous le régime de l'ancien régime, dans sa plume étendue, il nourrissait du mépris pour les facilités superficielles, pour l'homme qui se fait en silence. A la méthode, au travail précis, à une conscience professionnelle absolue, il savait allier un sentiment de droiture et un cœur compatissant aux pauvres gens.

Il aimait l'enfance, l'enfance malheureuse, celle qui ne connaît ni père, ni mère. Les soins qu'il en a pris ont coûté la plus grande partie de sa fortune et de sa santé. Il a vu grandir, ou plutôt il a aidé à grandir des générations d'enfants confiés à l'Assistance publique. Il a conduit ses pupilles au stade où ils devenaient eux-mêmes aptes à créer pour leurs propres enfants le foyer familial.

Au fond de nos campagnes, dans nos villages où il était affectueusement accueilli, de Ségalà à la Bourmaise, la nouvelle de la mort de M. Calvet retentira douloureusement.

Au bord de cette tombe, je n'apporte pas seulement l'adieu d'un collègue et ami, mais l'adieu de tous les pupilles que M. Calvet a aimés et qui l'ont aimé. Ils constituent une foule, une vraie foule, silencieuse d'émotion qui se joint à moi Madame Calvet, pour vous témoigner ainsi qu'à tous les vôtres, de nos sentiments de douloureuse sympathie.

Nous renouvelons à la famille éplorée l'expression de nos vifs sentiments de sympathie.

Nécrologie

Nous avons appris avec peine le décès de M. Arnouil, qui fut pendant de nombreuses années employé à la minoterie St-James.

Ses obsèques ont été célébrées samedi matin au milieu d'une grande affluence d'amis qui avaient tenu à marquer ainsi leur sympathie et leur attachement au défunt.

Nous prions Mme Veuve Arnouil, M. Fernand, André et Abel Arnouil, et toute la famille d'agréer nos vifs sentiments de condoléances.

Modification de l'horaire de la deuxième distribution postale à Cahors

En raison de la suppression du train Toulouse-Vichy, la deuxième distribution sera effectuée à Cahors, à partir du 15 janvier courant, à 13 h. 30, comme antérieurement au 6 janvier 1941.

30^e Section de médaillés militaires

Il est rappelé aux membres de la section que la réunion statutaire 1940-41 aura lieu le dimanche 19 janvier, à dix heures très précises. Siège social : Café de la Promenade (1^{er} étage).

Les camarades empêchés voudront bien adresser leurs cotisations au camarade trésorier Lacoste Louis, 10, rue Ste-Barbe, à Cahors (en mandat-carte), dont de récépissé sera d'acquit provisoire et le talon de lettre d'excuse. — Le Président : Cap. BÉXAND.

Fermeture des épiceries

Le Syndicat de l'Épicerie de Détail du Lot (section de Cahors) prévient la clientèle qu'à partir du dimanche 19 janvier 1941, les épiceries seront fermées du dimanche midi au lundi quatorze heures. — Le Bureau.

Tribunal de simple police

Au cours de sa dernière audience, le tribunal de simple police de Cahors a prononcé les amendes suivantes :

- Quatre à 11 fr. pour défaut de saut-conduit d'étranger ;
- Deux à 1 fr. pour défaut d'éclairage à bicyclette ;
- Six à 1 fr. pour dépôt d'ordures ménagères ;
- Trois à 3 fr. pour vente en dehors du marché ;
- Deux à 1 fr. pour circulation en « sens interdit » ;
- Deux à 5 fr. pour occupation irrégulière d'emploi ;
- Deux à 3 fr. pour violences légères ;
- Deux à 5 fr. pour ivresse publique et manifeste.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable Huila-Purleur. Sans appareil, sans électricité, sans chauffeur, sans vapor sur la tête, rien de tout ce qui fatigue la cliente et les cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et restait tout. L'Indéfrisable Huila-Purleur est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.

C'est la propriété de M. POPOVITCH, Spécialiste renommé d'Indéfrisables, 4, rue Mal-Foch, CAHORS — Tél. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

par Maîtres PAUCIS et de LA-FAULADE, notaires à Agen, le plus récent de nos clients, a été considéré comme rentrant dans les attributions des banques, les énumérations qui précèdent n'étant nullement limitatives.

Article trois. — Dénomination
La raison et la signature sociales sont : « GUILHOT et Cie ». La société conserve la dénomination de Banque Guilhot qui précèdera la raison sociale.

Article quatre. — Siège social
Le siège social de la société reste fixé à Agen, rue de Cessac, numéro 8.

Article cinq. — Durée
La durée de la société est de vingt-cinq ans à compter du jour où ont commencé à courir le terme et d'un décembre mil neuf cent vingt-huit, pour venir à expiration le trente et un décembre deux mille vingt-sept, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

TITRE III

CAPITAL. ACTIONS

Article sept. — Capital social
Le capital social est fixé à sept millions cinq cent mille francs divisé en sept mille cinq cent actions de mille francs chacune, dont cinq mille forment le capital originaire et deux mille cinq cents proviennent de l'augmentation de capi-

AUX COMMERÇANTS ET AUX INDUSTRIELS

La Chambre de Commerce du Lot fait connaître qu'elle vient de recevoir un certain nombre d'affiches à l'effigie du Maréchal Pétain.

Elle pense que tous les industriels et commerçants seront heureux d'avoir une de ces affiches dans leurs bureaux, ateliers ou magasins de vente, et les invite à les retirer aux adresses suivantes :

à Cahors, au Secrétariat de la Chambre de Commerce ;

à Figeac, chez M. Besombes, adjoint au Maire, Vice-Président de la Chambre de Commerce ;

à Gourdon, chez M. Mayaudon, quincailleur, membre de la Chambre de Commerce ;

à Souillac, chez M. Lavergne, négociant, membre de la Chambre de Commerce ;

à St-Céré, chez M. Chansal, agent de la Maison Desmarais, membre de la Chambre de Commerce ;

à Cajarc, chez M. Bramel, banquier, membre de la Chambre de Commerce ;

à Puy-l'Évêque, chez M. Virehent, industriel, membre de la Chambre de Commerce ;

à Martel, chez M. Jarrige, entrepreneur de transports, membre de la Chambre de Commerce ;

à Yvrac, chez M. Delnaud, négociant, membre de la Chambre de Commerce ;

à Gramat, à la Mairie de Gramat.

ENGAGEMENTS

Les engagements et engagements dans les unités de l'Armée de terre métropolitaine ou coloniale n'étaient jusqu'ici reçus que jusqu'à l'âge de 25 ans. Un décret du 3 janvier, paru au Journal Officiel du 7 janvier, reporte cette limite à 27 ans.

Les candidats à l'engagement ou à l'engagement dans l'Armée de terre doivent donc désormais être âgés de 18 ans au moins, et de 27 ans au plus. Cependant, ceux qui, âgés de plus de 27 ans et de moins de 35 ans, désirent contracter un engagement peuvent le faire au titre des Unités de D.A.T., ou des Unités de garnison.

Quel que soit le genre d'engagement ou de engagement désiré, tous les intéressés sont invités à s'adresser à la brigade de gendarmerie de leur résidence où ils trouveront tous renseignements.

FORMATION D'UN ORCHESTRE

On nous prie d'informer le public que l'École de Musique de MM. J.-B. et Jean Nouyrit, de l'Opéra et des Concerts Pasdeloup, veut former un « Orchestre de Jeunes » afin d'initier la jeunesse à la musique d'ensemble et de lui faire connaître les maîtres classiques et modernes. L'orchestre sera composé des élèves de l'École et des éléments étrangers à l'École, qui se feront inscrire pour participer à ce mouvement musical.

L'inscription gratuite est reçue 11, boulevard Gambetta.

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Coupe du Périgord-Agenais
Club Athlétique Sarladais
contre Stade Cadurcien

Après un repos forcé dû aux rigueurs d'un hiver exceptionnel, les bleus et blancs vont rejoindre dimanche, malgré cet arrêt, l'entraînement ne fut pas négligé et dimanche dernier nos joueurs accomplirent un bon galop d'entraînement ; certains joueurs se montrèrent au mieux de leur forme et les Heilhes, Dugal, Dumas et autres nous prouvèrent qu'ils n'avaient rien perdu de leurs brillantes qualités.

Pour recevoir Sarlat, le Stade alignera sa meilleure formation du moment, et l'équipe aura fort belle allure. Certes, il faudra parer au départ du prestigieux Meulé, mais la rentrée de quatre éléments nouveaux compensera en partie ce lourd handicap. Les Sarladais possèdent une équipe très puissante en avant ; nos avants seront inférieurs en poids et en taille, mais par leur activité et en suivant les conseils de leur capitaine Heilhes, ils doivent procurer le ballon à leurs belles lignes arrières qui, par leur jeu incisif et rapide, doivent enlever la décision et consolider la position de Cahors en tête de poule. Si le temps le permet, c'est à une très belle partie de rugby que le public est convié. Ce stade cadurcien, qui, depuis plus de 20 ans encourage et soutient nos joueurs et cette Société doyenne (le Stade était alors Aviron Cadurcien), répondra à notre appel. Nous croyons ne pas trop nous avancer en lui prédisant qu'il ne sera pas déçu.

Donc, dimanche 19 janvier, tous au stade L.-Després, Coup d'envoi à 14 h. 30.

LA QUERCYNOISE. — RUGBY

La Quercynoise déplacera à Tulle jeudi 23 janvier ses équipes de rugby pour y rencontrer l'équipe du Lycée de Tulle dont la renommée n'est plus à faire. Nos camarades ont évolué sur le ground de l'Ille. Les potaches cadurciens auront la tâche dure, mais ne vont-ils pas de progrès en progrès, et après leur brillante victoire sur Caussade et le Stade nous sommes certains qu'ils feront à Tulle une grande exhibition toute de jeu ouvert.

Le 23 janvier, en football-association, les deux équipes de la Quercynoise rencontreront les deux équipes de P.E.P.S. sur le terrain du Stade Lucien-Després. Coup d'envoi à 14 h.

Arrondissement de Cahors

Catus

Bobardages. — Mardi, 13 janvier, jour de foire à Catus, des bruits circulaient et s'amplifiaient de noue en noue. Bien entendu, il s'agissait de mauvaises nouvelles. On disait des choses inouïes et d'ailleurs imbéciles.

Les marchés s'en trouvaient ralentis. Les forains aux bœufs et aux moutons devaient du coup très maigres. Le marché à la volaille battait de l'aile. Seuls, les canards canadien dans leurs paniers.

La nuit s'écoula, noire et lugubre. Et le lendemain, rien n'était changé. Il n'y avait eu qu'un bobard de plus à ajouter à bien d'autres.

Il faudrait pourtant empêcher la propagation de ces bobardes dans nos campagnes. Nous en avons assez de ce qui est vrai, sans qu'on éprouve le besoin d'en ajouter.

Lalbenque

Marché aux truffes. — Notre marché hebdomadaire des truffes, de mardi 14 janvier, a été très animé.

L'apport a été de 2.400 kg. Les prix, au dédit, de 39 à 40 fr. le kilo, se sont élevés à 44 et jusqu'à 45 fr. le kilo en fin de marché.

Mauroux

Mort pour la France. — C'est avec la plus vive émotion que nous avons appris la mort au champ d'honneur de notre excellent collègue et ami Roland Delso, instituteur à Mauroux et originaire de Duravel.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Service des réfugiés. — Les propriétaires ou locataires d'immeubles ayant servi au cantonnement des réfugiés civils, qui désirent percevoir l'indemnité à laquelle ils peuvent prétendre et qui n'ont rempli aucune formalité à ce sujet, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie, le matin de préférence. La liste sera close le 23 janvier au soir.

Les divers pouvoirs indiquer les dates d'occupation des locaux et la surface exacte de ces derniers.

Objets trouvés. — Un parapluie par Mme Froment, à la Croix d'Orsal ; une somme d'argent par M. Laforgues, homme de lettres, av. Caynagac ; un gant pour dame par M. Lucien Prant, av. Gambetta ; une broche par Mme Vve Grangé, rue St-Romain ; une paire de gants en laine par Mlle Colette Heng, av. Caynagac ; deux grosses clés par M. Garrigues, café de Paris.

Objet perdu. — Une écharpe en laine mauve par Mme Parcellé-Gissou, rue Pomacé.

Sulfate de cuivre. — Les propriétaires ayant besoin de sulfate de cuivre sont priés de déclarer au secrétariat de la mairie les surfaces cultivées en vignes avant le 23 janvier, dernière limite.

Pommes de terre. — Toute personne ne possédant pas de plants de pommes de terre et désirant en acquérir est priée de bien vouloir faire la déclaration des quantités strictement indispensables à la Mairie, avant le 27 janvier.

Décès. — Samedi ont eu lieu les obsèques de Julia Cabrignac, décédée subitement à l'âge de 14 ans. Cette mort a provoqué une bien douloureuse émotion parmi tous ceux qui connaissent la regrettée disparue. A la famille en deuil, nos sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Madame Emile CALVET, Madame et Monsieur COUDERC, Madame et Monsieur CALVET et leur famille, eruellement éprouvés par le décès de

Monsieur Emile CALVET
Chevalier de la Légion d'honneur
Inspecteur de l'Assistance publique
en retraite

adressent leurs sentiments de reconnaissance émue à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie.

REMERCIEMENTS

Puichéric (Aude)
Monsieur André MARTIN ; Madame André MARTIN et leur famille, profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été adressées à l'occasion du décès de leur

Madame Veuve Frédéric OLIÉ
prient les personnes qui se sont associées à leur deuil de bien vouloir trouver ici l'expression de leur reconnaissance et leurs remerciements.

AVIS DE DECES

Madame et Monsieur FOURÉS, Négociant ; Madame et Monsieur SUDREAU et leurs enfants ;

Les familles CAPELLE, de Labastide-Murat ; Monsieur et Madame ALBEI et leurs enfants ; Madame BESSE et ses enfants, et tous les autres parents, vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean-Pierre CAPELLE
né le 18 août 1850, grand-père, beau-frère et oncle, décédé à l'âge de 90 ans, muni des sacrements de l'Église.

Les obsèques auront lieu le dimanche 19 janvier 1941, à 13 h. 1/4 en l'Église Cathédrale.

Réunion, maison mortuaire, 7, rue de l'Université.

PETITES ANNONCES

MESDAMES,
Pour vos hors-d'œuvre,
Pour vos entrées,
Pour votre plat de résistance,
Le Poisson « Vivage », congelé vivant

Tous les jours nous trouverez un choix complet à la Maison DENIAU, 5, rue Maréchal-Foch, CAHORS

Anglais, allemand, conversation, correspondance, leçons à domicile. S'adresser : Photofilm, 59, bd Gambetta. (33.095.)

PERDU bateau pêche, emporté coaltar, emporté récemment de Lucez par les eaux. Reconnaissant, aviser : Després, 18, rue Victor-Hugo, Cahors.

A VENDRE Citroën 11 C.V. légère C.L., type crémaillère, excellent état, prendre adresse au journal. (33.115.)

RECHERCHE appartement 3 pièces, propre, confort. Ecrire au journal qui transmettra. (33.120.)

Achat de sauvagine au plus haut cours, renards, putois, fouines, blaireau, etc., **MARIE-ANTOINETTE, FOURURES,** 23, rue Foch, Cahors (derrière la cathédrale). (32.049.)

Article dix

Les commanditaires ne sont engagés que jusqu'à concurrence du capital de chaque action.

Article onze. — Forme des actions
Les titres d'actions sont nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

TITRE IV

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Article quinze
La société est gérée et administrée par Messieurs Emile GUILHOT, René GUILHOT et Daniel ARNAUD, gérants responsables qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus dont ils peuvent user ensemble ou séparément. En conséquence, chacun d'eux a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les besoins de la société.

TITRE V

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Article vingt-deux
Il est créé un conseil de surveillance, composé de trois actionnaires au moins et de cinq au plus, nommés par l'assemblée générale et qui représentent les actionnaires dans leurs rapports avec la gérance.

Article vingt-trois. — Nominations
Le premier conseil est nommé pour une année seulement par l'assemblée générale extraordinaire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Service des réfugiés. — Les propriétaires ou locataires d'immeubles ayant servi au cantonnement des réfugiés civils, qui désirent percevoir l'indemnité à laquelle ils peuvent prétendre et qui n'ont rempli aucune formalité à ce sujet, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie, le matin de préférence. La liste sera close le 23 janvier au soir.

Les divers pouvoirs indiquer les dates d'occupation des locaux et la surface exacte de ces derniers.

Objets trouvés. — Un parapluie par Mme Froment, à la Croix d'Orsal ; une somme d'argent par M. Laforgues, homme de lettres, av. Caynagac ; un gant pour dame par M. Lucien Prant, av. Gambetta ; une broche par Mme Vve Grangé, rue St-Romain ; une paire de gants en laine par Mlle Colette Heng, av. Caynagac ; deux grosses clés par M. Garrigues, café de Paris.